

DECLARATION DES PERFORMANCES
N° 3700080722690

1. Code d'identification unique du produit type :
3700080722690
2. Elément d'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :
RENOVINYLE BEIGE
3. Usage du produit de construction prévu par le fabricant : conformément à la spécification technique harmonisée applicable :
Revêtement mural de rénovation avec isolation intérieure
4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :
RL décor SARL 427 bis route de Conflans 95220 HERBLAY (France) Tel +33 (0)1 30 26 10 40
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :
Non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe
Système 3
7. Réalisation des tests aux feux par Crexim - rue Christophe Colomb - Parc de la Porte Nord - 62700 Bruay la Buisnière - France qui selon la norme EN 13501-1 : 2013 a émis le rapport référence DO 18 0237\A R1 20/09/2018.
Réalisation des tests COV par LNE Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) 78197 Trappes qui selon la norme Revêtement mural de rénovation avec isolation intérieure a émis le rapport référence P181783/DE1 - 25/04/2018.
Réalisation des tests aux autres substances par _ qui selon la norme _ a émis le rapport _.
Réalisation des tests acoustiques par _ qui selon la(les) norme(s) _ a émis le rapport _.
Réalisation des tests thermiques par _ qui selon la(les) norme(s) _ a émis le rapport _.

8. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Classe de réaction au feu	Classe E	EN 13501-1 : 2013
Dégagement de formaldéhyde	Répond au critère A+	Revêtement mural de rénovation avec isolation intérieure
Dégagement d'autres substances dangereuses métaux lourds et éléments spécifiques chlorure de vinyle monomère (CVM)	-	-
Absorption acoustique	-	-
Résistance thermique	-	-

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par



Etienne MAHIEU
Gérant
30.10.2018